Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet POMONA VITROLLES sur la commune principale de l'AIOT Avenue Joseph Cugnot ZI des Cadesteaux 13127 VITROLLES.

La référence de votre dossier est A-3-JS1OODV5 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 23/06/2023 à 17h29 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/**

- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**
- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **78914638800036**

Organisme : **INGEA**

Fonction : **CHEF DE PROJET ENVIRONNEMENT**

Personne morale

N° SIRET **85024482300017**

Raison sociale **SEGRO LOGISTICS SUD**

Forme juridique **Société civile immobilière**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.
Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

20 RUE PARIS 17

75017 PARIS 17

Signataire

Qualité : **Directrice**

Référent

Fonction : **ASSOCIATE DIRECTOR TECHNICAL DEVELOPMENT**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **POMONA VITROLLES**

Description des activités :
Le site sera dédié au stockage de produits alimentaires frais et surgelés fonctionnera sur 5 jours pleins, du lundi matin, au vendredi soir, avec une activité possible réduite, dépannage, proximité le samedi matin. Le flux de trafic généré par l'activité s'échelonne en fonction des horaires de rotation : 0h30-10h Réception des marchandises, Semi-remorques , PL extérieur, transporteurs extérieurs (30/35 unités) Départ 4h30/6h et retour 11h30/13h - Livraison sur la région depuis l' entrepôt – PL ou petits porteurs en propre (50 unités) Semi-remorques (12u) de navettage pour approvisionnement avant livraison sur les antennes d'Avignon, Gap, Nice, Puget/Argens pour la livraison des zones régionales plus éloignées – Départs 17h et 23h30, retour 23h et 5h30 environ) Concernant le flux VL, l'effectif prévu de l'ordre de 290 salariés se répartit comme suit, sur plusieurs plages horaires d'activité : 11 % en réception 22 % chauffeurs 33 % en préparation de commandes en journée 33 % administratif Le stockage sera réalisé en racks, dans 2 cellules froid de 3 600 m² chacune 1 cellule frais de 3000 m² et 1 cellule matériel de 600 m² environ). Une aire de préparation de commandes (réception/expédition) de 3 000 m² environ sera positionnée sur l' ensemble de la façade sud du bâtiment L'entrepôt sera équipé de quais de chargement et de déchargement en façade Sud du bâtiment. Les cellules de stockage seront sprinklées, tout comme les bureaux et locaux à risques. En dehors des heures de fonctionnement du site, la sécurité sera assurée par télésurveillance.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Avenue Joseph Cugnot ZI des Cadesteaux

13127 VITROLLES

X : 880767

Y : 6266855

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :
- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d' eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1511	1511-2	Entrepôts frigorifiques	Volume présent 35200 m3	DC	
4735	4735-1-b	Ammoniac	Quantité susceptible d'être présente 1.45 t	DC	
1435	1435-2	Stations service	Volume annuel distribué 800 m3	DC	
2925	2925-1	Charge d'accumulateurs	Puissance maximale 250 kW	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **3550**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :
Uniquement des eaux domestiques (sanitaires)

L'exutoire des eaux résiduaires :
Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :
Rejets issus des véhicules circulant sur site. Rejets issus du système de refroidissement à l'ammoniac (vapeur d'eau).

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :
Aucune

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :
DIB, cartons et papier, alimentaires, boues du séparateur hydrocarbures et déchets dangereux ponctuels issus de la maintenance.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Sprinklage du bâtiment et poteaux incendie sur site**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :
Alarme reportée à l'exploitant.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat__SEGRO_LOGISTICS_SUD.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plandes100m.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plandes35m.pdf

PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la Citoyenneté,
de la Légalité et de l'Environnement

Bureau des installations et travaux réglementés
pour la protection des milieux
Affaire suivie par : Madame Olivia CROCE
Tél: 04.84.35.42.68
olivia.croce@bouches-du-rhone.gouv.fr
Dossier n°2023-211-D

Marseille, le 12 OCT. 2023

Monsieur le Directeur,

Par télédéclaration du 23 juin 2023, complétée le 31 août courant, vous avez procédé à une déclaration initiale au titre des rubriques 1511-2, 2925-1, 1435-2 et 4735-1-b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour votre projet dénommé « POMONA VITROLLES », pour laquelle vous avez été titulaire de la preuve de dépôt n°A-3-JS1OODV5.

Ce projet consiste en la création d'un entrepôt de stockage de produits alimentaires frais et surgelés d'un volume de 35 200 m^3, sis avenue Joseph Cugnot, ZI des Cadesteaux 13127 VITROLLES.

Après examen des documents transmis, je prends acte de votre déclaration au titre de la réglementation en matière des installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous rappelle que vous devez respecter les prescriptions générales applicables à votre installation, dont vous avez confirmé avoir pris connaissance lors de votre déclaration et qui sont consultables à l'adresse internet www.ineris.fr/aida/.

Enfin, je vous signale que ce courrier ne vous dispense pas des autorisations administratives prévues par des textes autres que celui du code de l'environnement, Livre V.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
Le chef de bureau

Gilles BERTOTHY

Monsieur le Directeur de la société SEGRO LOGISTICS SUD
20 rue Paris
75017 PARIS